

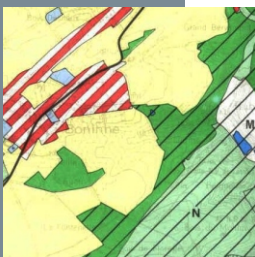
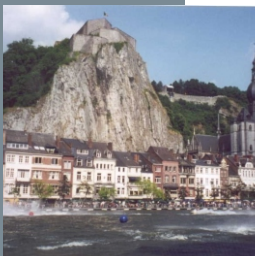
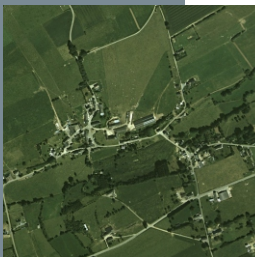


POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

Plaquette CPDT n°4.

Le paysage est aujourd'hui un concept opérationnel pour l'aménagement du territoire de la Wallonie à toutes les échelles, du local au régional. Dans le cadre de l'adhésion de la Région wallonne à la *Convention européenne du paysage*, les acteurs du paysage, notamment les mandataires communaux mais aussi chaque citoyen, sont appelés à contribuer activement à une meilleure prise en compte du paysage en intégrant un réflexe « qualité du paysage » dans leurs pratiques courantes.

Cet ouvrage rassemble les principaux éléments qui permettront d'y parvenir. Tout d'abord, il rappelle comment le paysage est perçu et peut être compris. Ensuite, il ouvre des pistes concrètes modulées selon les rôles des différents acteurs. Dans la dernière partie, il met en évidence les potentialités spécifiquement paysagères des outils existants (y compris la délivrance des permis) en terminant par la présentation d'un outil prometteur, inscrit dans une démarche d'initiative et de concertation : la charte de paysage.



Références :

Auteurs: *Claire Neuray, Claire Van der Kaa*

Titre: *Pour une meilleure prise en compte des paysages, Plaquette CPDT n°4.*

Edité par le *Ministère de la Région wallonne Conférence Permanente du développement Territorial.*

Prix : *5 Euros*

Info disponible sur <http://www.wallonie.be>

A commander au service de diffusion des publications de la DGATLP

Tél: 081/33.22.70 - Fax: 081/33.24.72 E-mail: p.molina@mrw.wallonie.be